



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 mars 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/03/2010

D - 20100157

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 mars Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance à 17h08 et reprise à 17h33

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON (*sauf de 15h55 à 16h05*), M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*présente jusqu'à 17h35*), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Véronique FAYET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

Adhésion de la Ville de Bordeaux au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. Créé en 1972, le PNUE joue le rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur oeuvrant à promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial.

Le PNUE collabore avec de nombreux partenaires, dont des organes des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile.

La mission du PNUE est de montrer la voie et d'encourager la coopération pour protéger l'environnement. Ses principales missions sont :

- évaluer les conditions et les tendances environnementales mondiales, régionales et nationales,
- développer des instruments environnementaux nationaux et internationaux,
- renforcer les institutions afin d'assurer une gestion avisée de l'environnement,
- intégrer le développement économique et la protection de l'environnement,
- faciliter le transfert des connaissances et de technologies pour un développement durable,
- encourager de nouveaux partenariats et de nouvelles perspectives au sein de la société civile et du secteur privé.

Etre membre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement permettra ainsi à la Ville de bénéficier de toutes les actions menées par cette autorité, mettant à notre disposition toutes les données et informations environnementales, ce qui nous permettra d'en tirer le meilleur profit pour mieux planifier le développement durable sur notre territoire, mais aussi de faire connaître les actions et implication de notre Ville au niveau mondial.

De surcroît et à très court terme, la Ville de Bordeaux pourra prendre part à la définition d'une norme internationale en matière d'émissions de CO2 et d'efficacité énergétique.

Pour ce faire, elle testera une nouvelle méthodologie de mesures des émissions, d'une part sur le projet Darwin, projet inscrit à l'action 30 du thème 4 de son Agenda 21, dont le but est de contribuer à l'implantation d'un pôle d'entreprises innovantes et éco-responsables dans le futur éco-quartier Bastide-Niel, et, d'autre part, sur la Maison Eco Citoyenne.

C'est pourquoi, au regard des principaux objectifs du Programme des Nations Unies pour l'Environnement d'une part, et du fait que notre Ville sera à la fois partie prenante et acteur reconnu dans la sauvegarde de l'environnement mondial, il est proposé d'adhérer à cette association, adhésion s'inscrivant dans l'action 55 du thème 6 de l'Agenda 21.

La Ville, pour cette adhésion, devra s'acquitter d'un montant de 5 000 dollars soit 3 555,03 €.

En conséquence, et considérant l'intérêt pour la Ville de Bordeaux d'adhérer au Programme des Nations Unies pour l'Environnement, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mars 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire

